



Extrait du Stop ! Linky, Non Merci !

<https://stoplinkynonmerci.org/?Refus-Linky-par-LRAR-et-apres>

Refus Linky par LRAR et après

?

- Collectifs de citoyens responsables - Questions-Réponses -



Date de mise en ligne : mardi 7 juin 2016

Copyright © Stop ! Linky, Non Merci ! - Tous droits réservés

Recueil d'incidents Linky :

<http://incidents.stoplinskyonmerci.org>

Question-Réponse

Question

EDF m'ayant informée par courriel que le compteur Linky serait prochainement installé à mon adresse (immeuble de la RIVP), j'ai envoyé une lettre de refus à ERDF.

Concrètement, que puis-je faire d'autre ? J'ai averti mes voisins mais ils n'ont pas de réaction.

Ci-joint ma lettre, envoyée en RAR.

Réponse

Où votre compteur est-il situé ?

1) S'il est à *l'intérieur de votre domicile*, et que vous avez bien assimilé les tentatives d'ENEDIS et de leurs prestataires pour désinformer et intimider les usagers, voir ici :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/le-doc-contre-erdf.htm>

vous saurez empêcher le technicien d'entrer chez vous en lui remettant une copie du courrier de refus que vous avez adressé à ENEDIS. Prévoyez un dictaphone ou tout autre système d'enregistrement audio et video et précisez lorsqu'on sonne à votre porte que tout sera enregistré car vous avez refusé le compteur et que nous n'autorisez pas ce remplacement.

2) Si le compteur est à *l'extérieur de votre habitation* ou si vous souhaitez officialiser davantage votre opposition, il vous faut passer au courrier avec SIGNIFICATION qui sera transmis à ENEDIS par l'intermédiaire d'un huissier. Il vous en coûtera 90 Euros.

[](#)

Enfin, le courrier vous annonçant le remplacement de votre compteur vous indiquera le *nom et le numéro de téléphone de la société en charge du remplacement*. Appelez-les et demandez-leur si ENEDIS a bien transmis votre demande de refus et ne cédez pas aux manoeuvres d'intimidation et de désinformation. S'ils vous indiquent qu'ils n'ont pas reçu l'information de votre refus de la part d'ENEDIS, expliquez-leur les dispositions que vous allez prendre et le rappel de la loi en ces termes "*Je vous rappelle que je m'oppose formellement au remplacement de celui-ci et qu'une intrusion dans mon habitation des agents ou sous-traitants d'ERDF dépassant le cadre de leur mission vous exposerait aux articles du code pénal 226-4 et 432-8 relatifs à la violation de domicile.*"

Pour la lettre avec SIGNIFICATION par huissier, suivez la procédure décrite ici :

<http://incidents.stoplinskyonmerci.org/knowledgebase.php?article=9>

Dans tous les cas, fixez dans une pochette plastique les courriers de refus sur le compteur et si possible maintenez-les en place avec les auto-collants fournis gracieusement par Next-Up.

Refus Linky par LRAR et après ?

Dernier point, il serait bon de prendre contact avec les collectifs d'Ile de France. Ils disposent soit d'une page facebook, soit d'une page web avec un formulaire de contact.

Vous en trouverez la liste ici :

http://collectifs.stoplinskyonmerci.org/index.php?searchField=num_dept&searchOperator=contains&searchValue=Ile%20de%20France&action=search&id=&exportFormat=

Vous pouvez aussi rencontrer des personnes pour vous aider lors d'une réunion d'information. Consultez le calendrier ici :

<http://doc.stoplinskyonmerci.org>

Afin de nous aider à objectiver et à valider nos informations, pensez à nous envoyer une copie de votre dernière facture d'électricité, la date à laquelle vous avez changé pour la dernière fois de fournisseur d'énergie et une copie du courrier vous annonçant le remplacement de votre compteur. Ces informations sont versées au bénéfice des collectifs qui travaillent jour après jour à la défense des usagers de l'électricité qui a été et qui devrait rester un service public et non un produit banalisé soumis à de multiples options et susceptible de présenter à court, moyen ou long terme des effets sur la santé et le bien-être des usagers et/ou sur leurs droits à disposer comme ils l'entendent de l'usage qu'ils font de l'électricité sans avoir à subir un pilotage à distance.